



Alençon, le 15 juin 2023,

A l'attention de Madame la Rectrice
Académie de Normandie
168, rue Caponnière
14 000 CAEN

Objet : Journée Diocésaine de l'Enseignement Catholique de l'Orne
Lettre Recommandée /AR

Madame la Rectrice,

L'enseignement catholique de l'Orne organise le mercredi 13 septembre 2023, au parc des expositions Anova d'Alençon, une « Journée Diocésaine de l'Enseignement Catholique », à laquelle sont conviés près de 1600 membres des communautés éducatives des établissements privés sous-contrat d'association avec l'État dans le département (enseignants, personnels Ogec, bénévoles de l'Appel et des Ogec, prêtres...). Cette journée a pour objectif d'incarner les orientations diocésaines, issues de la réflexion des écoles catholiques, elles-mêmes nourries par les encycliques du Pape François (Laudato si et Fratelli Tutti).

Elle sera organisée autour de temps de conférences (responsables de l'enseignement catholique au niveau national, diacres), d'un forum de partenaires (essentiellement rattachés à l'enseignement catholique), d'une « messe de rentrée » et d'un concert du groupe Hopen (groupe catholique engagé).

Les enseignant·es de l'Orne ont toutes et tous reçu une « invitation » pour assister à cette « *journée pédagogique délocalisée* » et ainsi développer le « *sentiment d'appartenance* » au réseau de l'enseignement catholique. Dans les faits, cette journée est présentée dans les établissements comme une journée pédagogique « obligatoire ». Certains établissements organisant même des déplacements collectifs en affrétant des cars.

Nos organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT et SPELC ne contestent pas la possibilité pour l'enseignement catholique de l'Orne d'organiser un événement de ce type. En revanche, nous contestons fermement la labellisation comme « journée pédagogique » de ce grand rassemblement et son caractère obligatoire : en effet, cette journée est manifestement à dominante pastorale et de plus elle annule les cours prévus dans l'emploi du temps des élèves.

Les dispositions de **l'article L442-5 du code de l'Éducation** prévoient que les enseignants des établissements privés sous contrat avec l'État, « *en leur qualité d'agent public, ne sont pas, au titre des fonctions pour lesquelles ils sont employés et rémunérés par l'État, liés par un contrat de travail à l'établissement au sein duquel l'enseignement leur est confié, dans le cadre de l'organisation arrêtée par le chef d'établissement, dans le respect du caractère propre de l'établissement et de la liberté de conscience des maîtres* »

.../...

Alors que la défense des valeurs de la République relève de nos missions d'agents publics et d'enseignants, y compris dans les établissements privés sous-contrat d'association avec l'État, nous ne pouvons pas accepter de participer, sous couvert d'une pseudo journée pédagogique, à ce rassemblement organisé sur un temps de travail des enseignants et de cours pour les élèves.

Ce type d'événement ne peut donc être proposé aux enseignants qu'en dehors des heures de classe et sur la base du volontariat.

Les enseignements à caractère religieux, en dehors de tout aspect pédagogique, ne font pas partie du service d'enseignement des maîtres et les activités liées au caractère propre de l'établissement ne peuvent leur être imposées.

Nous savons l'importance que vous accordez au respect de la liberté de conscience des maîtres de l'enseignement privé sous-contrat d'association avec l'État. Ainsi, nous vous demandons de prendre position pour rappeler à l'enseignement catholique de l'Orne que cette journée ne peut pas être imposée aux enseignant·es, et qu'elle ne peut pas être qualifiée de « journée pédagogique ».

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir en audience sur cette question, le plus rapidement possible, compte tenu de la communication qui se développe autour de cette journée et de l'inquiétude de nombreux collègues, qui ressentent déjà la pression pour y participer.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à notre courrier et nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, l'assurance de nos respectueuses salutations.

N. DUMEZ
Fep-CFDT



A. POULIQUEN
SNEC-CFTC



S. VALLET
CGT-EP



S. VOISIN
SPELC



Copie :

- **Dominique CANTRELLE** - Coordonnatrice du carré régalien, Valeurs de la République et référente radicalisation

En pièces jointes :

- Invitation des enseignant·es
- Note explicative de la journée
- Le site de la journée : <https://jdec61.com/>